

Dircofi Sud-Pyrénées :Réunion informelle du 10/11/2021 (Direction et Représentants des Organisations Syndicales)

I – SCAD:

Pour information, le SCAD été présenté aux représentants des OS lors du CTL du 31 mai dernier :

Extrait du compte rendu du CTL :

Suite à la mise en place de la Cour Administrative d'Appel sur Toulouse, il sera effectué la création du service SCAD au sein de la DCF S-P, dans les locaux de la rue Merly. Le nouvel AFIPA sera, entre autres, chargé de cette mission. Le service sera constitué d'un A+ (IP ou IDIV), de 3 A et de 1 B ou 1 C.

Compte-rendu de la réunion du 10/11/2021 :

La réunion a été décidée rapidement parce que le directeur a été informé par la centrale de l'émission d'une fiche de poste «imminente» pour le poste d'IDIV de classe normale pour le SCAD .

Sous réserve du CT EMPLOI du 7 décembre, en principe, le service sera doté d'un **IDIV, de 3 cadres A et d'un B ou C (à déterminer)**

La COUR D'APPEL se met en place le 1^{er} mars 2022 avec 2 chambres sur 4 puis au 1^{er} septembre 2022, ouverture de 2 autres. Elle sera constituée au 01/09/2021 de 21 magistrats et 25 agents de greffe.

Le SCAD sera rattaché à la DAJ de la Dircofi. Un CTL sur le sujet sera réuni en janvier 2022.

Les postes du SCAD au sein de la Dircofi Sud-Pyrénées, correspondent à des redéploiements des SCAD de Bordeaux et Marseille.

Le Directeur souhaite mettre en place le service au 1^{er} mars 2022, avec l'IDIV et à minima un inspecteur volontaire (ou plus) parmi les rédacteurs contentieux et pénal et pouvoir ainsi organiser la formation avant le 1^{er} septembre 2022.

Le directeur ne sait pas s'il y aurait affectation d'un inspecteur extérieur à la Dircofi au 1^{er} mars 2022.

Un appel à candidature va être fait par la direction à destination des agents de la DAJ.

L'AFIPA réuni les équipes lundi 15 novembre pour présenter le sujet.

Concernant les affaires en cours (stock) des services actuels, le directeur n'a aucune information.

La direction est en train de réfléchir à l'organisation matérielle (locaux) de ce nouveau service mais n'a pas pris de décision à ce jour.

II – COVID :

M PEREZ a signalé qu'un collègue de Toulouse a été affecté par le COVID après avoir été cas contact.

III – REUNION AVEC DISI SUD OUEST

Une réunion a été organisée avec la nouvelle directrice de la DISI.

Plusieurs sujets ont été abordés:

- Passage à la **téléphonie informatisée** en 2022 à la DIRCOFI, un audit préalable doit être effectué sur le câblage.

- Difficulté de gestion du **stock de matériel**, dû à la double compétence entre l'ESI de Toulouse et de Montpellier. Mise en place d'une fiche de liaison entre la DISI et la DIRCOFI pour identifier le matériel et le lieu de déploiement.

- Commande de **51 ordinateurs portables et de 10 ultra-portables**. L'attention a été appelée par Patrice sur la nécessaire capacité des ordinateurs remis aux ACListes et en particulier avec l'application IDEA, idem pour les agents de la BEP ayant à gérer les fichiers MRV.

- Certains **certificats VPN** attribués pendant le confinement seront obsolètes au 31/12/2021. Les agents concernés seront contactés par l'assistance. La mise à jour de ces certificats se fait à distance, toutefois, l'ordinateur doit être connecté dans les locaux de la Dircofi au moment de la mise à jour .

Une information des chefs de service sera faite par la direction pour information de leurs agents (cela concerne 22 postes de travail).

- Problèmes récurrents sur certaines **applications** doivent être signalés à l'assistance, permettant ainsi de mettre en place un traceur pour déterminer la source (applicative ou matérielle) du dysfonctionnement.

IV – Déménagement de Montpellier – Sujet évoqué au CHSCT :

- La direction a demandé :

- des places de parking dédiées pour le IP, à priori le parking est suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des agents, donc pas de places dédiées.

- accord de principe pour la place dédiée au véhicule de service

- échange de bureau (de passage) avec celui d'un IP

- cloisonnement de 2 bureaux accueillant 4 agents chacun

Contrairement à ce qui avait été indiqué, changement complet du mobilier, le mobilier en bon état sera conservé, le mobilier usé ou cassé sera remplacé. Aucune réponse sur le prix du repas cantine.

V – Poste de chef de Brigade à RODEZ :

Un candidat IDIV a postulé pour le poste de chef de brigade de RODEZ. Le directeur a indiqué qu'il s'agissait d'une candidature utile. Il sera auditionné après la date limite de dépôt des candidatures.